REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 6 avril 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : 0
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 28 mars 2022

DELIBERATION N° BU 2022 - 022

Requête introductive auprès du tribunal administratif de Mme Sandrine MALLET

L'an deux mille vingt-deux, le 6 avril, à 11 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Mme Christelle VALANTIN, Conseillère Départementale le Puy-en-Velay 4, membre du conseil d'administration ;
- M. Michel BRUN, Conseiller Départemental des Gorges de l'Allier / Gévaudan ;
- M. André FERRET, Maire de Saint-Julien-Chapteuil, membre du conseil d'administration ;
- M. Pierre LIOGIER, Maire d'Yssingeaux, membre du conseil d'administration ;
- Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Etait excusée :

- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2022-022 : Requête introductive auprès du tribunal administratif de Mme Sandrine MALLET

La titularisation de Mme Sandrine MALLET en tant qu'adjointe technique au SDIS 43 ayant été refusée, sa période de stage débutée le 15 octobre 2020 s'est conclue le 1er janvier 2022 par une radiation des effectifs. Elle a déposé via son conseil une requête introductive auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand par laquelle elle demande que soit annulé l'arrêté portant refus de sa titularisation et donc sa réintégration avec reconstitution de sa carrière. Elle sollicite également la somme de 3000 € en réparation du préjudice.

La récente enquête administrative faisant suite à des accusations de *« maltraitance psychologique par un supérieur »* exprimées par écrit par Mme Sandrine MALLET a conclu le 16 mars 2022 que, si *« ses compétences professionnelles étaient en adéquation avec ses missions », « son positionnement professionnel n'était pas celui qui est normalement attendu de la part d'une personne susceptible d'intégrer la fonction publique territoriale »*. L'enquête administrative n'a par ailleurs pas permis de caractériser les accusations formulées par Mme Sandrine MALLET.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau du conseil d'administration :

- **autorisent le SDIS 43 à défendre auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand sa décision de ne pas titulariser Mme Sandrine MALLET,**
- **valident la proposition d'intervention de Maître Frédérique ROUX, avocate au Barreau de Clermont-Ferrand selon les conditions ci-après :**

	HT	TTC
Analyse de la requête de Madame MALLET et de l'enquête administrative Recherches juridiques et jurisprudentielles Rédaction d'un mémoire en défense	1200	1440
Analyse du mémoire en réplique de Madame MALLET Rédaction d'un mémoire en défense n°2	700	840
Audience incluant la préparation	300	360
Suivi dossier sur l'ensemble de la procédure	*inclus*	*inclus*

Tout autre mémoire complémentaire sera facturé forfaitairement à hauteur de 400 € HT.

27 [illegible]

- 1 -

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE